



Unilink

Visite d'étude de la délégation tunisienne

Stéphane Beslier

Alicante, 22 Mai 2009



IPR-Helpdesk is a constituent part of the "IP Awareness and Enforcement: Modular Based Actions for SMEs (IPeuropAware)" project which is financed under the CIP Programme, DG Enterprise and Industry of the European Commission



Les règles de propriété intellectuelle dans les projets de recherche européens

Les services de l'IPR Helpdesk



Les politiques CE de Recherche et d'Innovation



- Traité CE
- Bases juridiques
- Programmes Cadres pluriannuels (2007-2013)



Le Septième Programme Cadre pour la Recherche (7PC)
Budget (CE) € 50.500 millions



Le Programme Cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (CIP)
Budget € 3.600 millions

© IPR-Helpdesk 2009



Les règles de participation



- Qui peut participer?
- Quels sont les critères?
- Quelle est la contribution financière pour les projets sélectionnés?
- **Quelles sont les règles de propriété intellectuelle applicables?**



- Règlement CE No 1906/2006
Journal Officiel L 391/1 du 30.12.2006
- Convention de subvention type (Annexe II)



- Programme de travail annuel pour chaque programme CIP (ICT, Eco-innovation, IEE)
- Convention de subvention type (Annexe II)

© IPR-Helpdesk 2009



Les modalités de coopération CE – Tunisie et les principes d'attribution des droits de propriété intellectuelle

Accord de coopération scientifique et technologique
entre la Communauté européenne et la République tunisienne
Journal Officiel L37/17 du 10.02.2004



© IPR-Helpdesk 2009



Les règles relatives à la propriété intellectuelle

- **Pourquoi c'est important?**
 - Comment les bénéficiaires peuvent-ils échanger leurs connaissances?
 - Qui a la propriété des résultats d'un projet?
 - Comment peut-on/doit-on exploiter les résultats?
- **Quels sont les instruments juridiques utilisés?**
 - La Convention de subvention
 - Les Accords de Consortium et autres accords spécifiques (copropriété, confidentialité)

© IPR-Helpdesk 2009

6



Convention de subvention

Accord de consortium



Convention conclue entre la Commission européenne et les bénéficiaires sur base de la convention type



Contrat privé entre les bénéficiaires pour compléter la convention de subvention



© IPR-Helpdesk 2009



7PC Règles de PI (Annexe II de la convention)

Partie C – Droits de propriété intellectuelle, valorisation et diffusion

Section 1 – Connaissances nouvelles (foreground)

II.26. Propriété

II.27. Transfert

II.28. Protection

II.29. Valorisation (use)

II.30. Diffusion (dissemination)

Section 2 – Droits d'accès (access rights/licences)

II.31. Connaissances préexistantes couvertes (background)

II.32. Principes

II.33. Droit d'accès à des fins d'exécution

II.34. Droit d'accès à des fins de valorisation

© IPR-Helpdesk 2009



7PC Résumé des règles relatives à la PI

Convention

 Les droits d'accès portant sur les connaissances préexistantes et les connaissances nouvelles sont concédés aux autres bénéficiaires :

- si cet accès est nécessaire pour leur permettre de réaliser leur part de travail dans le cadre du projet
- si cet accès est nécessaire pour la valorisation de leurs propres connaissances nouvelles.

Accord de consortium

- Les bénéficiaires peuvent désigner par accord écrit les connaissances préexistantes nécessaires aux fins du projet et peuvent convenir, le cas échéant, d'exclure certaines connaissances préexistantes spécifiques.
(listes positives/négatives)



7PC Résumé des règles relatives à la PI

Convention

 Les connaissances nouvelles sont la propriété du bénéficiaire qui exécute les travaux dont résultent ces connaissances nouvelles.

Si les connaissances nouvelles résultent de travaux communs et que la part respective de chacun ne peut être déterminée, la propriété est commune.

Accord de consortium

- Les bénéficiaires établissent les dispositions nécessaires à la répartition et les conditions d'exercice de la propriété commune
ou concluent un accord de co - propriété



7PC Résumé des règles relatives à la PI

Convention

 Les bénéficiaires doivent notamment protéger, valoriser et diffuser les connaissances nouvelles résultant du projet.

- directement ou indirectement
- commercialement ou dans d'autres recherches

Accord de consortium

- En relation avec le transfert de propriété, la concession de licence à des tiers, la diffusion des connaissances nouvelles, les bénéficiaires peuvent compléter les règles de procédure de la convention (ex. Notification préalable).



Les droits de propriété intellectuelle

Protection, en particulier par DPI, selon la nature des résultats ...



Inventions (brevets et modèles d'utilité)



Apparence d'un produit (dessins et modèles)



Signes distinctifs pour des produits ou services (marques)



Oeuvres créatives, publications, enregistrements sonores et films, logiciels, etc. (droits d'auteur)

[illegible]

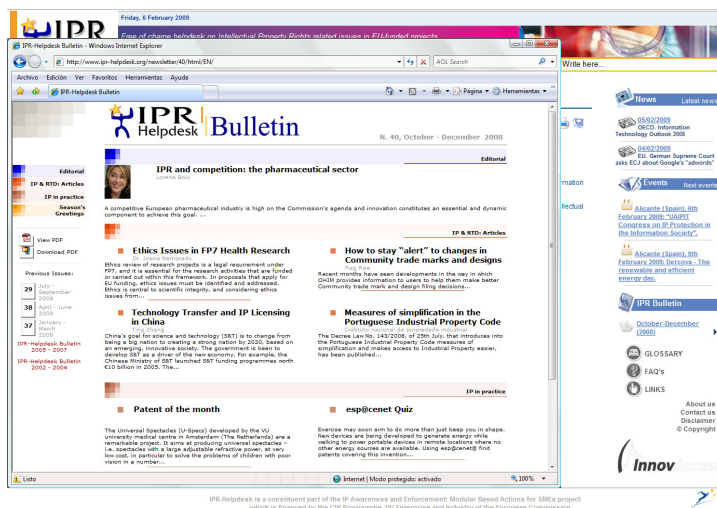
13

We hope to meet your expectations!



IPR-Helpdesk and Innovaccess are a constituent part of the IP Awareness and Enforcement: Modular Based Actions for SMEs project which is financed by the CIP Programme, DG Enterprise and Industry of the European Commission

14



7PC Plus d'information ...



Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement (CORDIS)

<http://cordis.europa.eu/fr/home.html>



IPR-Helpdesk

<http://www.ipr-helpdesk.org/>



CIP Plus d'information ...



Page d'accueil de la DG Entreprises et Industrie

- http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm



IPR-Helpdesk

IP management in CIP funded projects web page

- <http://www.ipr-helpdesk.org/>



Plus d'information spécifique CE-Tunisie



Page d'accueil de la DG Recherche

- <http://ec.europa.eu/research/iscp/index.cfm?lg=en&pg=tunisia>



Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Technologie

- <http://www.rsit.rnu.tn/accueil.htm>



Merci pour votre attention

www.ipr-helpdesk.org

ipr-helpdesk@ua.es



IPR-Helpdesk is a constituent part of the "IP Awareness and Enforcement: Modular Based Actions for SMEs (IPeuropAware)" project which is financed under the CIP Programme, DG Enterprise and Industry of the European Commission

